

à la publicité et à la concurrence en vue de l'adjudication de ces travaux?

M. MONK: Lorsqu'il s'agit de travaux devant coûter plus de \$5,000, on fait d'ordinaire appel de soumissions. Mais dans les cas où l'ingénieur régional fait rapport que les travaux peuvent être exécutés dans de meilleures conditions à la journée, c'est en régie que nous les faisons exécuter. Même dans le cas de brise-lames, on considère parfois plus avantageux de transporter les matériaux en automne et en hiver, puis de terminer les travaux au printemps.

M. PUGSLEY: C'est parfois le mode le plus économique.

M. KYTE: Je désire poser une question au sujet d'un crédit figurant dans le budget de l'année dernière, pour un brise-lames à Port-Richmond. J'ai questionné le ministre à cet égard il y a quelques jours. On me répondit que l'entreprise n'avait pas été accordée, et en réponse à la question le Gouvernement se propose-t-il de reprendre les travaux cette année, on me répondit, Non, aucune somme n'est inscrite dans le budget supplémentaire du prochain exercice. Je désire savoir si le département a reçu dans le cours des mois derniers un rapport constatant l'importance de cette entreprise, ou le contraire.

M. MONK: Je crois qu'il y a un rapport, mais je ne pense pas qu'on ait constaté l'urgence. Si l'honorable député désire consulter le rapport, je le lui procurerai. Que l'honorable député ne se figure pas que je suis l'arbitre suprême à l'égard de l'opportunité de ces travaux. Les fonctionnaires donnent des avis, et je sou mets au conseil mes cahiers de prévisions. Mais c'est en définitive le Gouvernement qui en décide.

M. SINCLAIR: Il se présente un cas semblable dans le comté de Guysborough, à New-Harbour. Un montant de \$10,000 fut inscrit dans les prévisions votées avant les vacances, pour le prolongement du brise-lames à cet endroit. Et, si j'ai bonne mémoire, il fut fait appel de soumissions, bien que de cela je ne sois pas certain. Il s'agit d'un ouvrage très important. Antérieurement à la construction du brise-lames actuel, il était très difficile de se livrer à la pêche sur cette partie de la côte battue par les tempêtes. Mais une fois le brise-lames construit, les pêcheurs s'y rassemblèrent en nombre, y fixèrent leurs habitations et un prospère village de pêcheurs s'est développé à proximité de ce brise-lames. La population s'y est accrue si rapidement que le brise-lames n'a plus suffi bientôt à abriter les bateaux contre l'orage. J'étais de passage à cet endroit l'année dernière. Il s'y trouvait trente bateaux dont la moitié seulement à peu près avaient pu se mettre à l'abri du brise-lames, tandis que les autres avaient dû

M. LEMIEUX,

se réfugier ailleurs. Le ministre constatera je pense, que les ingénieurs étaient en faveur du prolongement, et qu'un crédit de \$10,000 fut inscrit au budget pour cette fin. Mais j'observe que ce montant ne figure plus dans le budget de cette année, et j'espère pourtant qu'on ne le mettra pas de côté. Si cette somme n'est pas inscrite au budget supplémentaire sous forme de crédit à voter de nouveau, les travaux ne pourront pas être poursuivis cette année.

M. MONK: Je donnerai à cette affaire toute mon attention. Nombre de forts montants pour la Nouvelle-Ecosse, comme pour d'autres provinces, et dans nombre de circonscriptions, indépendamment de leurs attaches politiques ont été biffés.

Le ministre des Travaux publics est tenu de soumettre le rapport au conseil, et toute la question est débattue par ses collègues. Je le répète, nombre de déductions furent faites aux montants que j'avais inscrits, et sans doute, ce n'est pas sans raison. Nous avions des prévisions pour dragage qu'il nous a fallu réduire de moitié. Ceux dont les demandes n'ont pas été agréées n'en doivent pas blâmer entièrement le ministre des Travaux publics.

M. SINCLAIR: Je le conçois bien, mais il s'agit ici de la plus importante dépense à effectuer sur cette côte, sur un parcours de 100 milles. D'autres dépenses pourraient être laissées de côté sans grand inconvénient, mais celle-ci certainement ne doit pas l'être.

M. MONK: J'y réfléchirai. Mais j'observe que les membres de la députation sont assez portés à croire que l'ouvrage qu'on a omis d'inscrire au budget était celui qu'il importait surtout d'exécuter. Je ne désigne personne en particulier, tous nous disent la même chose. Cela parle en faveur de leur zèle.

M. CARROLL: A quoi destine-t-on cette somme supplémentaire pour Burke's-Head, dans Cap-Breton-nord?

M. MONK: Il s'agit de terminer une entreprise pour le prolongement du brise-lames en construction à Burke's-Head, suivant la demande qu'en ont faite les habitants de l'endroit.

M. PUGSLEY: On dirait qu'il s'est glissé ici une erreur typographique ou d'écriture car le montant indiqué comme devant être voté de nouveau est plus élevé que celui du crédit primitif.

M. MONK: Ce doit être une erreur commise au département des Finances.

M. PUGSLEY: J'imagine que le ministre a dû s'apercevoir, comme ses prédécesseurs, qu'il est plus facile de faire accepter au conseil des crédits destinés à des comtés représentés par des députés ministériels que par des adversaires du Gouvernement?